

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Direction Générale des Enseignements  
et de la Formation Supérieurs.

Direction des Enseignements, du Suivi Pédagogique  
et de l'Évaluation

N° 295 / D.G.E.F.S./D.E.S.P.E./2020

Alger, le ... 26 MARS 2020 ...

**Messieurs les Présidents des Conférences Régionales des Universités  
en communication avec Mesdames et Messieurs les Chef•es d'Établissements**

**Objet :** Mise en ligne des supports pédagogiques.

**Références :** Courrier n° SPM/288 du 29 février 2020.  
Courrier n° SPM/416 du 17 mars 2020.  
Courrier n° SPM 440 du 23 mars 2020.

Suites aux notes de Monsieur le Ministre, sus-référencés, il est demandé aux Chef•es d'établissements de rendre compte de l'évaluation de l'opération consistant à la mise en ligne des supports pédagogiques des enseignants de leur établissement.

Pour ce faire un canevas est joint à ce courrier. Le canevas renseigné doit parvenir à la Direction des Enseignements, du Suivi Pédagogique et de l'Évaluation via la Conférence Régionales des Universités dont dépend l'établissement. La date limite de réception des canevas renseignés est fixée au mardi 31 mars 2020 (à la Direction des Enseignements).

Cordialement.

